

Diagonales : Ministère public contre M. Gustave Flaubert

01-02-2015

"Les imprimeurs doivent lire ; quand ils n'ont pas lu ou fait lire, c'est à leurs risques et périls qu'ils impriment. Les imprimeurs ne sont pas des machines ; [...] ils sont responsables. Encore une fois, ils sont, si vous me permettez l'expression, comme des sentinelles avancées ; s'ils laissent passer le délit, c'est comme s'ils laissaient passer l'ennemi." Ces propos sont extraits du réquisitoire de l'avocat impérial Ernest Pinard dans le procès intenté en 1857 à l'auteur de Madame Bovary.

Les hébergeurs seront-ils demain, mutatis mutandis, comme les imprimeurs hier ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com